

## **R. c. Alkarim Nasser, Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse, 9 septembre 2005**

M. Nasser a été accusé de 2 chefs de possession de monnaie contrefaite. En compagnie de 2 amis de l'université, M. Nasser a quitté Hamilton et s'est rendu à Halifax dans le but d'écouler de la monnaie contrefaite. Ils ont été arrêtés dans un bar, après qu'une serveuse ait identifié un billet contrefait, puis posé des questions à l'accusé et ait décidé d'alerter les policiers.

Le procureur de la Couronne recommandait une peine d'emprisonnement entre 18 et 24 mois, en raison des nombreux facteurs aggravants tels que:

- M. Nasser était en probation pour une infraction commise alors qu'il était mineur au moment des faits reprochés;
- Le crime était motivé par l'appât du gain et était prémédité;
- Le montant de billets contrefaits était important;
- Le rapport présentenciel était défavorable.

L'avocat de la défense recommandait une sentence de 10 mois d'emprisonnement avec sursis en raison du jeune âge de l'accusé et de l'absence de condamnations durant l'âge adulte.

Le juge a imposé une sentence avec sursis de 2 ans moins 1 jour assortie d'une ordonnance de travaux communautaires de 150 heure et de restitution aux victimes. Le juge a pris en considération le jeune âge de l'accusé, l'absence de danger à la société et le témoignage de son père. Le tribunal a jugé que la sentence imposée n'était pas beaucoup plus clémente que celle recommandée par le procureur de la Couronne. Le juge a mentionné :

[traduction] "Il est clair que tous les cas de contrefaçon ont été et continueront d'être considéré comme des infractions graves. Ce sont des dossiers pour lesquels la dissuasion demeure l'objectif primordial dans le prononcé d'une peine juste. Ce ne sont pas des cas où les sentences avec sursis sont la norme. Au contraire. Il s'agit d'infractions graves qui appellent des peines d'emprisonnement fermes dans la plupart des cas. La Couronne prétend, à bon droit selon ma lecture des décisions, que des peines d'emprisonnement sont plus souvent qu'autrement imposées pour des infractions de cette nature."